

EVALUATION

QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES* ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE L'OBJECTIF « CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE » ?

[Dispositifs REGION FORMATION – ACCES ENTREPRENEUR et AIF visant une création ou reprise d'entreprise]

*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle continue en 2019 et interrogés 6 mois après leur formation



Objectif 2

Un objectif qui concerne moins de 3% des formations relevant de l'Offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire

En 2019, environ 1 300 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était de les aider à créer ou à reprendre une entreprise. Ils représentent 2,7% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Pour atteindre leur objectif, les stagiaires se sont formés soit dans le cadre du dispositif d'Aide Individuelle à la Formation (60% des bénéficiaires) soit via une formation « Accès entrepreneur » (40%). Si l'objectif pour les stagiaires est le même, les contenus des formations diffèrent. En effet, les formations relevant du programme « Accès entrepreneur » ainsi qu'une partie des formations du programme AIF proposent des contenus spécifiques à la création ou à la reprise d'une entreprise. En revanche, 20% des stagiaires AIF n'ont pas fait une formation spécifique à la création ou à la reprise d'une entreprise, mais ils ont déclaré lors de l'enquête téléphonique, avoir suivi cette formation dans le but de créer ou de reprendre une entreprise. Il s'agissait alors de formation à l'exercice d'un métier.

Créer plutôt que reprendre, et souvent avec une expérience antérieure dans le secteur

Pour 86% des stagiaires, l'objectif en suivant cette formation était de créer leur propre entreprise. 11% avaient la volonté de reprendre une entreprise et enfin 3% n'avaient pas encore décidé s'ils reprendraient ou créeraient une entreprise. Les stagiaires souhaitent créer ou reprendre une entreprise principalement dans les secteurs de l'hébergement/restauration, du bâtiment et des travaux publics et du commerce (17% des projets pour chacun de ces secteurs). Près de sept stagiaires sur dix avaient déjà exercé dans le secteur dans lequel ils envisageaient la création ou la reprise d'une entreprise.

Un quart des stagiaires considèrent qu'ils étaient très avancés dans leur projet avant leur entrée en

Des stagiaires plus âgés, plus souvent diplômés

Les bénéficiaires de ces formations sont souvent plus âgés que la moyenne. Ainsi, sans trop de surprise, la part des moins de 26 ans parmi les stagiaires de cet objectif qui ont répondu à l'enquête, est plus faible que pour l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi (12% contre 29% en moyenne).

Les stagiaires visant cet objectif ont également un niveau de formation nettement supérieur à celui de l'ensemble des stagiaires relevant de l'offre régionale. Ainsi, 38% d'entre eux possèdent à minima un BTS ou un DUT contre 20% en moyenne tous objectifs confondus. La part du public éligible au PIC est alors naturellement plus faible parmi ces stagiaires (32% contre 58% tous objectifs confondus).

Avant l'entrée dans le dispositif de formation, 89% des stagiaires étaient sans emploi et 11% était en emploi. Parmi les demandeurs d'emploi, 52% se sont déclarés être en recherche d'emploi depuis moins de six mois, et 27% depuis 12 mois ou plus.

formation. Selon le dispositif, on constate une différence assez marquée sur l'état d'avancement du projet avec 34% de stagiaires « AIF » se disant très avancés pour seulement 5% de stagiaires « Accès entrepreneur ». Inversement, 23% des stagiaires « Accès entrepreneur » ont déclaré ne pas être du tout avancés dans leur projet à leur entrée contre 10% des stagiaires « AIF ».

En raison du faible taux d'abandon (1%), on peut supposer que la motivation des stagiaires qui entrent dans ce dispositif est élevée.

Six mois après la sortie de formation, 52% des projets ont abouti et 34% sont en cours.

Six mois après leur sortie de formation, 52% des stagiaires ont abouti et réussi à créer ou reprendre une entreprise. Ce taux est en baisse de 8 points par rapport aux stagiaires formés en 2018.

Les stagiaires ayant suivi une formation de type AIF sont plus nombreux à avoir abouti : 59% contre 38% pour les stagiaires « Accès entrepreneur ». Ce constat est à rapprocher d'un autre montrant que les stagiaires ayant suivi une formation de type « AIF » ont à l'entrée en formation un projet souvent plus avancé que ceux suivant une formation « Accès entrepreneur ».

Plus de la moitié (59%) des créations/reprises d'entreprises se sont faites sous le statut d'entrepreneur individuel (y compris auto-entrepreneur et micro-entrepreneur) et pour le reste sous le statut d'EURL ou SARL.

1/3 des projets toujours en cours

Pour un stagiaire sur trois, les démarches sont encore en cours. Un quart d'entre eux rencontraient des difficultés à rassembler le financement nécessaire à leur projet. Parallèlement, ils étaient également un quart à ne pas avoir terminé les

démarches administratives nécessaires à leur projet.

Parmi les autres raisons principalement évoquées, on trouve la Covid-19 et le confinement, avec le retard que cela a pu engendrer sur leur projet.

Deux fois plus de projets abandonnés en 2019 comparativement à 2018

Bien que la moitié des projets aient abouti six mois après la sortie de formation et qu'un tiers soit toujours en cours, il n'en reste pas moins que 14% des anciens stagiaires ont abandonné leur projet de création (15% parmi les « AIF » et 11% parmi les « Accès entrepreneur »). Le taux d'abandon a doublé par rapport à l'an passé.

Les principales raisons invoquées sont le manque de fiabilité du projet ainsi que la situation économique liée à la crise sanitaire.

Toutefois, malgré l'abandon de leur projet, on retiendra aussi que six mois après leur sortie de formation, la moitié de ces stagiaires avait retrouvé un emploi.

Un bilan positif sur l'accompagnement pendant la formation

Les stagiaires qui ont suivi une formation de type « Accès entrepreneur » ont bénéficié dans près d'un cas sur deux d'un accompagnement à la recherche de financement. C'est moins souvent le cas des stagiaires qui ont suivi une formation de type « AIF » puisque seuls 16% ont bénéficié d'un accompagnement de ce type. Cela tient en partie au contenu même de la formation car les formations « AIF » que l'on retrouve ici ne sont pas toutes spécifiques aux créations/reprises d'entreprises et donc ne comprennent pas toutes un module spécifique sur la création/reprise.

Les stagiaires sont globalement satisfaits de la formation suivie, avec quelques nuances toutefois. Ainsi, 73% des bénéficiaires d'une formation « Accès entrepreneur » sont très satisfaits et 26% satisfaits. Parmi les stagiaires « AIF », 50% sont très satisfaits et 44% satisfaits.

Quel que soit le dispositif de formation, 97% des stagiaires considèrent que les formateurs étaient attentifs à leurs besoins. Ils sont presque aussi nombreux à considérer que la formation a répondu à leurs attentes (92%). Enfin, 76% des personnes ont le sentiment d'avoir acquis de nouvelles compétences pendant la formation.

La formation suivie a également permis à plus de la moitié des anciens demandeurs d'emploi d'acquérir de la confiance en eux. A noter que les stagiaires du dispositif « AIF » étaient moins dans l'attente de la prise de confiance en eux puisque 44% ont déclaré ne pas avoir attendu cela de la formation contre seulement 17% des personnes issues du dispositif « Accès entrepreneur ».

Un accompagnement post-formation apprécié

Tout comme l'accompagnement pendant la formation, l'accompagnement à posteriori dépend du dispositif dans lequel le stagiaire se trouvait. Parmi ceux qui ont suivi une formation de type « Accès entrepreneur », huit sur dix ont bénéficié d'un accompagnement à la fin de la formation. Dans la majeure partie des cas, cet accompagnement a été réalisé par l'organisme de formation. 61% des

anciens stagiaires étaient toujours accompagnés dans leur projet six mois après la sortie de formation et 96% d'entre eux en sont satisfaits.

Parmi les stagiaires qui ont suivi une formation de type « AIF », seuls deux sur dix ont bénéficié d'un accompagnement après la formation, le plus souvent par l'organisme de formation.

Un peu de méthode...

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre septembre 2019 et novembre 2020, auprès d'un échantillon de stagiaires qui ont débuté au cours de l'année 2019, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire, et qui ont terminé cette formation au plus tard le 31 mars 2020. La méthode d'échantillonnage retenue pour cette étude est celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe, et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Plus spécifiquement pour l'Objectif 2 « Création ou reprise d'entreprise », la population répondante est de 466 anciens stagiaires (160 « Accès Entrepreneur » et 306 « AIF »).

...et des définitions.

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif « Région formation - Accès Entrepreneur » et une partie d'« Aide individuelle à la formation (AIF).

L'objectif des formations du premier dispositif est d'accompagner les stagiaires dans leur projet de création ou de reprise d'une entreprise. Quant à l'AIF, elle peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi, lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires qui ont déclaré préparer la création/reprise d'une entreprise.

L'ensemble des formations de ces deux dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Création ou reprise d'une entreprise ».



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Barbara Commandeur



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).